



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 31 mai 2011**

**19 heures 00**

-----

AS/VC

N° 001191

**Bilan de clôture de la  
2ème tranche du  
Lotissement de  
Bosque - Compte  
rendu financier de la  
convention publique  
d'aménagement par  
CITADIS - Bilan  
prévisionnel et plan  
de trésorerie  
actualisés au 28  
février 2011 -  
Tableaux des  
cessions et  
acquisitions de  
l'exercice 2007 à 2010**

Affiché le :

Le **mardi 31 mai 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au que la réalisation du lotissement communal de Bosque avait été approuvée par délibération du conseil municipal du 22 mai 1984 et ensuite par arrêté municipal du 7 août 1984 modifié par arrêté du 11 juin 1985. L'emprise des terrains dont la Commune était propriétaire était destinée à la réalisation de deux tranches du lotissement.

Il est rappelé au conseil la délibération en date du 25 octobre 2004 approuvant la création de la seconde tranche du nouveau lotissement communal à usage d'habitation. Ce conseil a par ailleurs confié à CITADIS une mission d'aménagement de la zone 1 Nax de Bosque, en vue de réaliser les études et les travaux nécessaires à l'urbanisation de ce secteur sous forme de lotissement.

Cette mission d'aménagement a été réalisée dans le cadre d'une convention d'aménagement conformément à l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme.

En application de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, CITADIS, il est présenté au conseil municipal le compte rendu financier de l'opération actualisé au 28 février 2011 étant précisé que la convention de concession du lotissement d'une durée de 5 ans s'est achevée le 4 Novembre 2009

- 28 lots ont été commercialisés de 2007 à 2009.
- Suite à la non-réalisation du projet d'habitat collectif de la Société Piera Promotion, il a été décidé que l'emprise foncière correspondante serait divisée en 3 lots individuels.
- Ce terrain non cédé doit donc, compte tenu de la fin de la concession, réintégrer le patrimoine de la collectivité préalablement à son découpage en lots. La viabilisation et la commercialisation de ces lots donneront lieu à une consultation pour une réalisation en mandat.

Compte tenu de l'expiration de la convention de concession en 2011, la couche de finition des voiries ainsi que les aménagements d'espaces verts seront réalisés dans le cadre du mandat précité.

Au niveau des recettes, l'abandon du projet Piera Promotion entraîne plusieurs conséquences :

- Le poste Cession diminue de 182.000 €HT
- Un poste Cession à la collectivité est créé pour constater l'achat par la Collectivité de ce terrain pour 10 000 €HT et TTC.
- Un nouveau poste Produits Divers constate la retenue de la réservation versée par Piera Promotion de 11 000 €HT.
- Les produits diminuent donc de 161 000 €HT soit 197 000 €TTC.
- Concernant les dépenses, l'abandon de la cession Piera a pour principale conséquence la suppression du poste Imprévus de 94 000 €HT.
- En outre, la fin de la concession entraîne la clôture du marché de Voirie et Espaces Verts.

En conséquence, le montant du poste Travaux, Maître d'œuvre, SPS diminue de 20 000 € soit 25 000 €TTC. Les autres postes de charges, compte tenu de l'achèvement de l'opération ont été affinés et diminuent de 47 000 €HT soit 60 000 €TTC. Le bilan actualisé au 28/02/2011 diminue donc de 161 000 €HT pour s'établir à 1 115 000 €HT soit 1 297 000 €TTC.

Dans le cadre de la commercialisation, des cautions ont été versées par les acquéreurs au titre de la réalisation des clôtures. A ce jour, toutes les clôtures n'ayant pas été réalisées, Citadis procédera à la restitution de ces cautions à la Collectivité, soit à la date du 28 février 2011 la somme de 29 305 €

## **A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL**

**DECIDE**, d'acheter le terrain cadastré Section CN N°353 pour 2 565 m<sup>2</sup>, pour la somme de 10 000 €HT et TTC et d'inscrire cette somme au budget de la Ville en 2011.

**ACCEPTTE**, la restitution des cautions des clôtures des lots pour un montant de 29 305 €

**ACCEPTTE**, la rétrocession gratuite par Citadis à la Ville des voiries et espaces publics du lotissement, cadastrés Section CN N°354 pour 7 166 m<sup>2</sup>.

**APPROUVE**, le compte-rendu financier comprenant :

- Le bilan financier de pré-clôture actualisé au 28/02/2011, tel qu'il est proposé, et s'élevant à 1 115 000 €HT soit 1 297 000 €TTC.
- Le plan de trésorerie de la concession faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses, révisé au 28/02/2011.
- Les tableaux des acquisitions et des cessions des immeubles réalisés au cours des exercices de 2009 à 2010.

**PRENDS ACTE**, que les dépenses à prévoir pour la réalisation des 3 derniers lots, de la finition de la voirie et des espaces verts du lotissement de Bosque 2 sont :

- Foncier (rétrocédé dans le cadre de la concession) 10 000 €HT
- Travaux 90 000 €HT, auxquels il convient d'ajouter les postes de maîtrise d'œuvre, de commercialisation, de maîtrise d'ouvrage et divers (frais tirages, assurances, etc.....)

**MANDE**, Monsieur le Maire aux fins de préparer, conclure et signer tout acte nécessaire à l'exécution des présentes.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**